

## Mémoire de la Jeune chambre de Manicouagan

Présenté au Bureau d'audiences publiques  
sur l'environnement

Dans le cadre de l'audience publique  
sur l'examen du Projet d'aménagement d'un complexe  
hydroélectrique sur la rivière Romaine

27 novembre 2008

## TABLE DES MATIÈRES

1. La Jeune chambre de Manicouagan .....	3
2. La MRC de Manicouagan .....	4
3. L'intérêt de participer à l'audience du BAPE sur le projet Romaine .....	5
4. Une opportunité de développement social .....	6
5. Un levier de développement économique .....	9
6. Un potentiel de d'amélioration du bilan environnemental global .....	11
7. Conclusion .....	14

## **1. LA JEUNE CHAMBRE DE MANICOUAGAN**

La Jeune chambre de Manicouagan est un organisme sans but lucratif qui vise à offrir des outils et des opportunités accessibles et valorisantes afin d'assurer l'intégration et le développement des jeunes de la relève de la MRC de Manicouagan.

Elle a notamment comme mission de représenter et défendre les intérêts des membres dans les dossiers de nature économique, politique et sociale les touchant directement.

Ses membres, au nombre de 115, sont majoritairement de jeunes professionnels âgés entre dix-huit (18) et quarante (40) exerçant, dans la MRC de Manicouagan, à titre de gestionnaires, administrateurs, employés, entrepreneurs ou intéressés au monde des affaires.

## 2. LA MRC DE MANICOUAGAN

La Municipalité régionale de comté (MRC) de Manicouagan, qui fait partie intégrante du vaste territoire de la Côte-Nord, couvre une superficie de l'ordre de 39 500 km<sup>2</sup> et s'étend d'ouest en est, de la rivière Bersimis jusqu'à Baie-Trinité. Côté sud, on y retrouve le fleuve Saint-Laurent et au nord, le réservoir Manicouagan. Elle compte neuf municipalités se trouvant en bordure du fleuve : Baie-Trinité, Godbout, Franquelin, Baie-Comeau, Pointe-Lebel, Pointe-aux-Outardes, Chute-aux-Outardes, Ragueneau ainsi que la communauté autochtone de Pessamit. La population est de 32 539 habitants selon les données de 2007. En 2005, la MRC de Manicouagan comptait 1 069 entreprises, dont 31 dans le secteur primaire, 123 dans le secteur secondaire et 915 dans le secteur tertiaire pour un total de 16 515 emplois.

L'industrie forestière, jadis et bientôt, l'aluminium et la production hydroélectrique sont les piliers de l'économie de la Manicouagan. En ce qui concerne le domaine hydroélectrique, on y retrouve justement les enfants et petits enfants des bâtisseurs des complexes Manic et Outardes. La Manicouagan est donc un bon exemple d'une région qui a su profiter de la présence d'un potentiel hydroélectrique pour favoriser son développement. Par contre, ces dernières années, plusieurs facteurs ont influencé l'économie de la MRC Manicouagan. On parle plus particulièrement de la crise forestière et de la fermeture des scieries, de la force du dollar canadien et du retard de certaines annonces d'investissements attendus.

Les prévisions de l'Institut de la statistique du Québec indiquent que d'ici 2026, la population de la MRC diminuera d'environ 20,3 %<sup>1</sup>. Déjà, les difficultés rencontrées dans les villages du territoire d'un point de vue tant démographique qu'économique sont de plus en plus palpables. Conséquemment, les organismes liés au développement économique de la région se mobilisent de plus en plus afin de poser des actions qui permettront de favoriser une plus grande diversification économique. D'ailleurs, un des créneaux prioritaires pour y arriver est celui de l'énergie et en ce sens, un projet comme celui du complexe Romaine ne peut qu'amener de nouvelles possibilités.

---

<sup>1</sup> Institut de la statistique du Québec, Perspectives démographiques, Québec et régions, 2001-2051, édition 2003

### **3. L'INTÉRÊT DE PARTICIPER À L'AUDIENCE DU BAPE SUR LE PROJET ROMAINE**

La Jeune chambre de Manicouagan estime qu'il est de son devoir de participer à l'audience sur le projet pour deux raisons :

D'abord, un tel projet aura des retombées dépassant les limites de la Minganie. En effet, autant les chiffres et projections du promoteur que l'expérience nord-côtière montrent que la construction de grands ouvrages hydroélectriques crée de nombreuses opportunités pour les travailleurs et entreprises de l'ensemble de la région, de même que des occasions de maillages entre municipalités, MRC, entreprises ou entre institutions d'enseignements. En bout de ligne, c'est l'ensemble de la région qui sera touchée et, si elle sait tirer profit de ses expériences, deviendra plus forte.

Par ailleurs, les retombées et impacts de ce projet seront ressentis par les membres de la Jeune chambre de Manicouagan et les jeunes de toute la Côte-Nord. Ce sont, en effet, les jeunes qui auront à vivre avec les impacts des décisions qui seront prises, au cours des prochains mois, décisions qui seront entre autres basées sur les travaux de cette commission.

Ainsi, que ce soit en fonction de réalités géographiques ou démographiques, la Jeune chambre de Manicouagan estime avoir son mot à dire. Le présent document le fait de façon simple en présentant les enjeux liés au volet social, économique et environnemental du projet.

#### **4. UNE OPPORTUNITÉ DE DÉVELOPPEMENT SOCIAL**

Un projet de cette envergure aura certainement des impacts au chapitre social dans la communauté d'accueil. À titre d'exemple, la municipalité de Havre-Saint-Pierre, qui compte 3 000 personnes, verra passer en moyenne 950 travailleurs pour chacune des onze années de construction et plus de 2 000 travailleurs pendant les périodes de pointe, dont certains qui choisiront de s'installer à proximité de leur travail. Les retombés de la réalisation éventuelle du projet Romaine sont donc loin d'être seulement économiques et plusieurs changements de nature sociale auront un effet d'entraînement sur une multitude de secteurs dans la région.

Cela créera une pression sur la demande de services, que ce soit les infrastructures municipales et régionales, l'hébergement, les services de garde, l'achalandage de certains commerces, etc. La Jeune chambre de Manicouagan est toutefois d'avis que le degré de préparation des intervenants de la Minganie fera en sorte de la réalisation du projet Romaine aura surtout des effets positifs et améliorera les conditions de vie des habitants de la Minganie.

La possibilité de voir le projet Romaine se réaliser a donné lieu, dès 2005, à une vaste mobilisation des intervenants socioéconomiques de l'ensemble de la Côte-Nord. Les jeunes, les syndicats, élus et entreprises s'engageaient alors à suivre l'évolution du projet et de ses impacts afin de s'assurer que le projet présenté ait un maximum de retombées avec un minimum d'impacts négatifs. Cette mobilisation, encore bien palpable aujourd'hui, a pour effet de resserrer les liens et la solidarité régionale nord-côtière.

Selon les prévisions, la Côte-Nord perdra 18,1 % de sa population entre 2001 et 2026 (16,8 % en Minganie). Bon nombre de ces départs est attribuable aux jeunes qui quittent pour les études et ne reviennent pas en raison du manque de travail. À ce titre, l'activité générée par la réalisation du projet, qui prévoit que 60% de la population au chantier en provenance de la Côte-Nord, créera de nouvelles possibilités pour les jeunes de la région et en incitera peut-être quelques uns à rester, à revenir et même à étudier ici dans des disciplines liées aux travaux de construction et d'opération du complexe.

Sur ce point, et contrairement à ce que certains avancent, la Jeune chambre de Manicouagan est d'avis que l'effet de la réalisation du projet Romaine ne se fera pas sentir seulement à court terme mais également à moyen et à long terme. Avec en trame de fond le développement d'autres ouvrages comme sur la rivière Petit-Mécatina, c'est plus de vingt ans de construction et une génération complète d'hommes et de femmes qui pourrait travailler sur ces projets. Tout cela sans compter les autres projets d'envergure comme le prolongement de la route 138, signifiant le début d'une ère nouvelle pour la Basse Côte-Nord, et le développement minier de cette partie de la région.

La réalisation du projet amènerait notamment de nouvelles familles à s'installer à Havre-Saint-Pierre et en Minganie. Dans le contexte démographique actuel, qui nous offre plus souvent qu'autrement le spectacle inverse, c'est une excellente nouvelle qui aura un effet positif sur le tissu social et qui permettra, par exemple, la consolidation et le développement de nouveaux services et de nouveaux commerces.

L'accès au territoire est également un élément majeur lié à la réalisation du projet. La route d'accès d'une longueur de 150 km permettra à la population de la Minganie de découvrir ce territoire jusque-là inaccessible et offrira de nouvelles possibilités pour des activités récréotouristiques.

Les ententes conclues entre Hydro-Québec et la MRC de la Minganie permettront notamment des investissements pour mettre à niveau certaines infrastructures et même développer les services aux citoyens. Par exemple, il n'y a actuellement pas de collecte sélective dans la MRC de Minganie. Or, les retombées de la réalisation du projet pourraient permettre de financer un projet en ce sens et d'offrir ce service aux résidents de la Minganie.

Le portrait de la région pourrait aussi changer à l'égard de l'intégration des travailleurs Innus. Ensemble, les communautés Innues de La Romaine (928), Mingan (499), Natashquan (850) et Pakuashipi (277) comptent plus de 2 500 personnes, souvent aux prises avec des problèmes sociaux sérieux. De plus, leur population est jeune, comme en témoigne l'âge médian<sup>2</sup> de ces

---

<sup>2</sup> L'âge médian est l'âge « x » tel qu'il divise une population en deux groupes d'effectifs égaux, l'un composé uniquement des individus d'âge supérieur à « x », l'autre des individus d'âge inférieur à « x ».

communautés qui est de 22,6 ans, comparativement à 31,1 ans pour la population québécoise<sup>3</sup>. Or, selon une étude réalisée par l'Institut culturel et éducatif Montagnais (ICEM) publiée en 2007, à peine 24 % de la population âgée de 16 à 55 ans détient un diplôme de 5<sup>e</sup> secondaire par comparaison à 86 % au Québec. Toutefois, plus de 90 % des 2 282 Innus sondés souhaitent retourner aux études.

Les conseils de bande, comme l'ont affirmé certains leaders Innus au cours des derniers mois, sont bien conscients que la formation de leurs populations est primordiale et cela fait partie de leurs priorités depuis longtemps. En ce sens, il est clair que la réalisation du projet et les ententes conclues entre Hydro-Québec et les communautés offrent des opportunités et sont de nature à favoriser cette intégration et ce, pour le plus grand bénéfice des Innus et de l'ensemble de la Côte-Nord.

Pour bien comprendre l'importance de cette réalité, il faut savoir que les leaders d'hier et d'aujourd'hui ont eu le courage de lancer des discussions sur la cohabitation et la collaboration entre les peuples de la Côte-Nord. Malgré les difficultés, les délais et l'inévitable choc des cultures, tous regardent dans la même direction : l'amélioration des conditions de vie des habitants de la région. Pour la Jeune chambre de Manicouagan, ce projet a le potentiel de devenir un symbole de collaboration entre les peuples et pourrait tracer la voie pour les générations à venir.

---

<sup>3</sup> Source : Statistique Canada, Recensement de la population de 2006.

## **5. UN LEVIER DE DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE**

La construction du projet Romaine générera des retombées économiques substantielles de l'ordre de 1,3 milliard pour la Côte-Nord et permettra de créer en moyenne 950 emplois à chacune des années de réalisation du projet qui est prévue de 2009 à 2020. Ces retombées auront des effets importants et structurants pour la Minganie et l'ensemble de la Côte-Nord.

En perspective, pour la Minganie et la Basse-Côte-Nord (12 000 personnes), 950 emplois par année équivalent à 150 000 emplois par année à Montréal. De plus, 1,3 milliard de dollars pour la Côte-Nord (97 000 personnes) équivaut à des retombées de 26 milliards de dollars à Montréal ou de 7 milliards de dollars sur le territoire de la Ville de Québec. Il va sans dire qu'à l'échelle de son économie, ces sommes joueraient un rôle de levier majeur pour l'avenir de la région.

La réalisation du projet permettrait la consolidation et le développement d'entreprises de la région tout en assurant une certaine rentabilité, et ce, dans plusieurs secteurs d'activité. En effet, on constatera un impact direct pour les entreprises qui obtiendront des contrats liés directement au projet Romaine alors qu'indirectement, l'effet se fera sentir chez tous leurs fournisseurs de produits et services dans la région. Il sera donc important d'encourager les politiques d'achat local et régional, de faciliter l'accès aux contrats pour les entreprises régionales et favoriser l'embauche de main-d'œuvre nord-côtière. En ce sens, la Jeune Chambre de Manicouagan souhaite qu'Hydro-Québec intensifie ses efforts afin que les retombées économiques soient les plus grande possibles, ce qui contribuera au développement de la relève et incitera les jeunes à venir s'installer sur la Côte-Nord.

De plus, la réalisation de ce projet entraînera une augmentation de l'achalandage de la clientèle touristique et des gens d'affaires ce qui permettra d'exploiter de nouvelles opportunités de développement économique sur la Côte-Nord.

Par ailleurs, le volume de bois rendu disponible pourra contribuer à la relance de la scierie située à Rivière Saint-Jean et récemment acquise par la communauté autochtone de Natashquan.

Les croisières sont actuellement en développement sur la Côte-Nord, notamment à Havre-Saint-Pierre. En ce sens, la réalisation du projet représente une opportunité de maillage intéressante alors que les ouvrages de même que la route d'accès pourraient permettre de diversifier l'offre aux croisiéristes et aux touristes lors de leurs séjours. On peut, entre autres, penser des belvédères le long de la route d'accès ou à un centre d'interprétation permanent accessible à l'ensemble des visiteurs de l'extérieur et à la population locale.

Au-delà des retombées économiques pour la Côte-Nord, les profits générés par la vente de l'énergie produite par le projet Romaine profiteront à l'ensemble de la population québécoise. C'est le cas également pour les revenus additionnels provenant des impôts, taxes et autres sources. Or, les tendances indiquent qu'il y aura, au cours des prochaines années, de moins en moins de gens en âge de travailler et de plus en plus de personnes âgées. Cela signifie que le fardeau pour chaque travailleur sera plus grand et qu'il sera de plus en plus difficile d'assumer l'augmentation des dépenses en santé et autres attribuables au vieillissement de la population, sans parler du fardeau de la dette publique. Dans ce contexte, la réalisation de projets comme celui de la Romaine permettrait de prévoir de nouvelles sources de revenus, de nouveaux leviers de développement, de diversification et d'innovation pour outiller les générations à venir et les aider à relever les défis dont elles auront hérité.

## **6. UN POTENTIEL D'AMÉLIORATION DU BILAN ENVIRONNEMENTAL GLOBAL**

La Jeune chambre de Manicouagan n'est pas spécialisée sur les questions environnementales. Nous sommes toutefois, à la lecture des informations fournies par le promoteur et des vérifications faites de sources diverses, en mesure de nous faire une idée sur l'impact du projet sur l'environnement et sur les mesures d'atténuation. Ainsi, s'il est clair que ce projet aura des impacts au chapitre environnemental, il est permis de croire que ceux-ci seront limités par rapport à des projets similaires et même d'envergure moindre.

À ce titre, il est important de rappeler que si le développement hydroélectrique ne date pas d'hier, la façon de réaliser ce développement, elle, a changé considérablement au cours des années. On a qu'à penser aux complexes La Grande ou Manic-Outardes où les impacts environnementaux étaient aussi et même plus grands, mais les mesures d'atténuation pratiquement inexistantes. Aujourd'hui, heureusement, c'est tout le contraire. Un promoteur a le fardeau de la preuve et doit démontrer qu'il a étudié l'environnement physique et social qui sera affecté, en plus de proposer des mesures efficaces pour atténuer les impacts. La première partie de l'audience publique, tenue en octobre 2008, a d'ailleurs été le lieu de longs échanges entre spécialistes, inaccessibles pour le commun des mortels, sur les habitats, les débits réservés, la pollution sonore et visuelle, le mercure, l'érosion des berges, la couverture de glace, la sécurité routière, etc. Or, rien de cela n'était aussi sérieusement pris en considération à l'époque. Il y a donc, à la base et sans être spécialistes de ces questions, de quoi être rassuré quant au sérieux de la démarche et aux moyens mis de l'avant pour atténuer les impacts négatifs de la réalisation d'un tel projet.

En se fiant sur les principaux points soulevés lors de la première partie de l'audience, il apparaît que les impacts seront limités sur l'embouchure et que les mesures d'atténuation pour le saumon, la truite (omble de fontaine) et le garrot d'Islande permettront de maintenir sinon d'augmenter ces populations. L'élévation du taux de mercure dans la chaîne alimentaire ne semble pas être une source majeure d'inquiétude mais sera tout de même contrôlée et suivie afin de rassurer la population touchée. Puisque le couvert de glace de la rivière sera affecté, une passerelle sera construite pour permettre aux adeptes de la motoneige de pratiquer leur activité en toute sécurité. Pour chacun de ces éléments et bien

d'autres, des mesures de suivi seront mises en place afin de surveiller l'évolution et d'apporter des correctifs au besoin.

Un des impacts majeurs de ce type de projet est normalement la constitution des réservoirs, qui implique l'inondation permanente de superficies terrestres et force le déplacement de populations animales. Or, dans le cas du projet Romaine, l'impact physique de l'ennoiement sera limité par les hauts escarpements qui limiteront la superficie affectée. Plutôt que d'avoir de larges réservoirs peu profonds, ceux du complexe Romaine seront donc plutôt minces et profonds. En témoigne la superficie ennoyée estimée à 279 km<sup>2</sup> pour une puissance de 1550 MW dans le cas du projet Romaine, comparativement à près de 2000 km<sup>2</sup> pour une puissance équivalente à l'époque de la construction de la centrale Manic 5.

Le projet Romaine et le développement hydroélectrique dans son ensemble ont le potentiel d'améliorer le bilan environnemental par la réduction des pluies acides et de l'émission de GES liés à la production d'énergie à partir de sources plus polluantes comme le charbon. En effet, un térawatt heure (TWh) d'électricité produit annuellement par l'hydroélectricité peut, selon différentes sources, remplacer un million de tonnes de gaz à effet de serre (GES). La production du complexe Romaine (8 TWh) représente donc un potentiel de réduction de 8 millions de tonnes de GES si elle est exportée vers les États-Unis et l'Ontario et permet de remplacer la production d'usines au charbon ou au carburant fossile.

Cette possibilité est sans compter sur la vision que pourrait adopter le Québec quant au remplacement des véhicules conventionnels à essence ou au diesel par des véhicules électriques. Sur ce point, les discussions ayant eu lieu lors de la première partie de l'audience et d'autres sources indiquent que le développement de la voiture et des transports électriques pourraient représenter une avenue intéressante pour le Québec. En effet, l'émission de GES attribuable à la consommation énergétique représente plus de 70 % des émissions de GES au Québec en 2005. Or, la grande majorité de ce pourcentage est due aux transports utilisant surtout des produits pétroliers alors que l'électricité (toutes formes confondues), ne représente que 1,6 % des GES produits au Québec<sup>4</sup>. Or, si toutes les voitures en Amérique du Nord étaient électriques, la demande de pétrole importé y diminuerait de 70

---

<sup>4</sup> Inventaire québécois des émissions de gaz à effet de serre en 2005 et leur évolution depuis 1990, Direction des politiques de l'air, MDDEP, 2007, page 4.

% et la demande d'électricité croîtrait de 15 % seulement, une croissance facilement supportable puisqu'elle surviendrait principalement la nuit, un moment où la demande générale est plus faible<sup>5</sup>.

La Jeune chambre de Manicouagan retient donc que sur le volet environnement, la réalisation du projet aurait des impacts négatifs limités et bien documentés et que, par ailleurs, que la réalisation du projet aurait même le potentiel d'améliorer le bilan environnemental nord-américain en termes de réduction des pluies acides et de GES.

---

<sup>5</sup> Bureau d'audiences publiques sur l'environnement, Transcription (DT1) de l'audience publique tenue par la commission du BAPE et la Commission d'examen conjoint sur le projet d'aménagement d'un complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine, séance de la soirée du 27 octobre 2008, pages 90-91.

## 7. CONCLUSION

La Jeune chambre de Manicouagan est consciente que des impacts se feront sentir et que des mesures d'atténuation seront nécessaires pour les limiter au maximum. Si les études préalables et les mesures proposées semblent l'avoir été de façon sérieuse et consciencieuse, la Jeune chambre souhaite néanmoins qu'une attention particulière soit portée sur certains éléments. Par exemple, le suivi des impacts sociaux sur le milieu devra être sérieux, notamment sur la capacité d'accueil et d'hébergement afin que l'industrie touristique ne fasse pas les frais de la présence de nombreux travailleurs dans la région.

Également, le développement socioéconomique de Havre-Saint-Pierre et de la Minganie doit se faire de façon harmonieuse et structurante afin d'éviter les contrecoups une fois les travaux terminés. À ce titre, si le degré de préparation démontré par les principaux intéressés a de quoi rassurer, il est clair qu'Hydro-Québec, avec son expérience des grands projets similaires ailleurs au Québec, pourra être de bon conseil.

Il est aussi souhaité qu'Hydro-Québec intensifie ses efforts afin que les retombées économiques soient les plus grandes possibles sur le territoire de la Côte-Nord. Afin d'optimiser ces impacts, il importe que des mesures soient prises pour faciliter l'accès aux contrats aux entreprises nord-côtières qualifiées et favoriser l'embauche de main-d'œuvre de la région.

Cela dit, en prenant le projet dans son ensemble et en s'éloignant de l'arbre qui cache la forêt, il est permis de croire que le coût, pour les générations à venir, de ne pas réaliser ce projet serait encore plus grand, les privant entre autres :

- d'une source de revenu pour financer la santé, l'éducation et les programmes sociaux qui sont déjà sous financés et qui le seront de plus en plus en raison du déclin démographique;
- d'une énergie disponible pour soutenir le développement industriel de la Côte-Nord et du Québec;
- d'une opportunité de réduire l'émission de GES en limitant l'augmentation de la quantité d'énergie produite par des moyens polluants comme le charbon;

- d'un incitatif majeur pour favoriser la rétention des jeunes et leur retour dans la région;
- d'un levier unique pour permettre aux collectivités de la Minganie de consolider leurs bases, de se revitaliser et de favoriser une occupation dynamique de cet immense territoire;
- d'un meilleur accès au territoire pour les gens de la Minganie, de la Côte-Nord et les communautés autochtones;
- de moyens concrets pour aider les communautés Innues à améliorer les conditions de vie de leurs populations et favoriser la pratique de leurs activités traditionnelles;
- d'un moyen de favoriser la formation d'une main-d'œuvre qualifiée tant pour la relève que pour les travailleurs déjà en place, et à long terme puisque de futurs projets hydroélectriques sont pressentis pour cette région.

De plus, il appert qu'aucune solution alternative ne pourrait générer de telles retombées, pour les communautés de la région et l'ensemble du Québec, tout en répondant aux besoins d'Hydro-Québec en termes de production d'énergie.

Clairement, pour la Jeune chambre de Manicouagan, le projet de complexe hydroélectrique sur la rivière Romaine permet d'envisager l'avenir de la Côte-Nord avec confiance et enthousiasme tout en entraînant la création de richesse qui profitera à l'ensemble du Québec. C'est pourquoi, considérant ces éléments et en tenant compte des préoccupations soulevées, la Jeune chambre de Manicouagan est d'avis que la réalisation du projet Romaine est hautement souhaitable pour le développement et l'avenir de la Minganie, de la Côte-Nord et du Québec.